



RDR

Rassemblement Républicain pour la Démocratie au Rwanda
Republican Rally for Democracy in Rwanda
Ihuliro Rishingiye kuri Repubulika Liharanira Demokarasi mu Rwanda

Pour un Peuple Reconcilié dans un Etat de droit - For a Reconciled People in a Rule of Law
Duharanire Ubwiyunge bw'Abanyarwanda mu Gihugu cyubahiriza Amategeko

Communiqué de presse no. 5/2004

Le RDR honore la mémoire de toutes les victimes et fustige l'exploitation odieuse de la tragédie rwandaise

Par la résolution A/RES/58/234 du 23 février 2004, l'Assemblée générale des Nations Unies a décrété le 7 avril de chaque année "Journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda." En ce dixième anniversaire de ces tristes événements, le RDR honore encore une fois la mémoire de toutes les victimes de cette tragédie et demande que la mémoire soit honorée et la justice soit rendue pour toutes les victimes. Il dénonce et condamne l'exploitation odieuse de cette tragédie par le régime du Front patriotique rwandais (FPR) pour justifier son mépris continu des droits humains et pour soustraire à la justice internationale les présumés criminels de guerre qu'il protège.

En effet, après la mort du président rwandais Juvénal Habyarimana, de son homologue burundais Cyprien Ntaryamira, de tous les membres de leurs délégations respectives et de l'équipage français dans un attentat terroriste au missile sol-air contre leur avion au dessus de l'aéroport international de Kigali dans la soirée du 6 avril 1994, des Rwandais se sont entretués. Des centaines de milliers d'hommes, femmes et enfants ont été massacrés en l'espace de trois mois. Ces tueries ont endeuillé et endeuillent non seulement les familles des victimes mais aussi tout le peuple rwandais et l'humanité toute entière.

Après leurs enquêtes sur le terrain (rapports S/1994/1125 et S/1994/1405 de l'ONU), les Nations Unies ont conclu que les Tutsis et les opposants Hutus modérés ont été victimes d'un génocide dans les zones contrôlées par le gouvernement rwandais de l'époque durant la période allant du 6 avril au 15 juillet 1994. Elles ont aussi conclu que les deux belligérants rwandais en 1994, c'est-à-dire la rébellion du Front patriotique rwandais (FPR) dominé par les Tutsis, aujourd'hui au pouvoir, et les autorités de l'État rwandais dominé par les Hutus, avaient commis des crimes contre l'humanité et des violations graves du droit humanitaire international durant cette même période.

Depuis le génocide des juifs par le régime hitlérien en Europe, le génocide est considéré comme un des crimes les plus abominables en droit international, comme le "crime des crimes." Cependant, il n'est pas le seul crime en droit international commis au Rwanda et tous les crimes n'ont pas été commis uniquement par les vaincus. La rébellion du FPR, dominée par les Tutsis, a commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité restés impunis jusqu'actuellement. Les victimes des massacres et autres atrocités commis par le FPR, aujourd'hui au pouvoir, ne sont pas reconnues par le régime du FPR. Elles sont classées dans la catégorie de "Hutus modérés" tués par les ennemis du FPR en 1994 ou dans celle de "miliciens pro-gouvernementaux" tués par son armée. Ces victimes sont aussi ignorées par certains occidentaux se penchant exclusivement sur le crime de génocide. Le mal n'a pas de race, de sexe, de couleur, de religion ni d'ethnie. Aucune communauté rwandaise n'a été épargnée par les massacres. Les victimes ne sont pas seulement des Tutsis et tous les Tutsis ne sont pas des victimes.

info@rd Rwanda.org
<http://www.rdrwanda.org>

Victoire Ingabire, Présidente
Postbus 3124
2280 GC, Rijswijk, Netherlands
Téléphone/Fax : 00-31-180633822

Emmanuel Nyemera, Vice-Président
Case postale 5352, Succursale B
Montréal, Canada, H3B 4P1
Téléphone: (514) 572 3466

Le RDR est membre de
l'Union des Forces
Démocratiques
Rwandaises (UFDR)

Les massacres des populations civiles par l'armée du FPR, commencés depuis son invasion du Rwanda le 1er octobre 1990 à partir de l'Ouganda, se sont poursuivis après sa prise du pouvoir le 9 juillet 1994 et étendus à la République démocratique du Congo (RDC) depuis 1996. Plus de 200 000 réfugiés Hutus rwandais dans les camps de réfugiés en RDC en 1996-1997 y ont été massacrés par l'armée du FPR (rapport S/1998/581 de l'ONU). Les ressources naturelles et autres richesses de la RDC ont été systématiquement pillées par l'armée du FPR et autres armées étrangères (rapports S/2001/357 et S/2002/1146 de l'ONU). L'invasion de la RDC par l'armée du FPR a déjà fait plus de 2,5 millions de morts parmi la population civile congolaise. Tous ces crimes restent impunis. Le régime de Kigali les justifie plutôt par la prétendue traque en RDC des présumés criminels de guerre Hutus vaincus. Il exploite le génocide de 1994 au Rwanda à des fins odieuses, criminelles ou injustes.

Le régime FPR exploite le génocide de 1994 pour justifier sa répression de l'opposition politique, son mépris des droits humains et l'impunité garantie aux présumés criminels de guerre en son sein en se présentant faussement comme le régime protecteur des rescapés du génocide, en cherchant à faire de tous les Tutsis des victimes et les seules victimes, en culpabilisant collectivement toute la communauté hutue, en cherchant à faire de tous ses opposants politiques Hutus des génocidaires en fuite ou en herbe devant être traînés devant la justice ou rééduqués par lui. Il utilise souvent le génocide de 1994 pour porter de fausses accusations criminelles contre la personne dont il cherche l'extradition au Rwanda. Pour cela, des listes arbitraires de suspects du génocide de la catégorie 1 ont été mises en circulation et sont actualisées périodiquement, par ajouts et retraites de noms, par le régime. Ainsi, les anciens collaborateurs du FPR qui retournent leurs vestes et se joignent à l'opposition politique sont aussitôt mis sur ces listes. Par contre, les personnes sur ces listes qui rejoignent le régime et dont la loyauté n'est plus mise en doute sont rayées ou y sont maintenues pour chantage ultérieur.

Pour arrêter définitivement des violences cycliques au Rwanda et leurs lots de réfugiés vers les pays voisins, il est primordial que toutes les responsabilités dans le drame rwandais soient clairement établies, que toute la vérité soit exposée, que la dignité et la justice soient rendues à toutes les victimes, que tous les présumés criminels de guerre vaincus ou au pouvoir soient traduits devant les tribunaux indépendants, compétents et impartiaux, que l'aide soit fournie à toutes les victimes sans discrimination et que de véritables institutions démocratiques soient mises en place pour rétablir la confiance mutuelle entre les communautés rwandaises, instaurer un véritable Etat de droit et renforcer l'économie nationale.

Fait à Montréal le 7 avril 2004

Pour le RDR,

Emmanuel Nyemera

Vice-Président et porte-parole